Image not found or type unknown

Réclamation mutuelle prestation versée à tort

Par **Stephdu57**, le **02/06/2025** à **13:29**

Bonjour

Je reçois en mai 2025 une lettre de mon ancienne mutuelle (quittée il y a un an) concernant un remboursement concernant des soins dentaires. Le remboursement date de mai 2023.Or j'ai toujours en ma possession le devis du dentiste et le courrier de ma mutuelle suite à l'envoie de ce devis de l'epoque. il y apparait clairement la prise en charge de leur part de cette somme aujourd'hui réclamée. Ainsi il était bien dit que je n'avais pas de reste à charge.

Mon ancienne mutuelle aurait donc fait deux erreurs: lors du devis de prise en charge et lorsqu'elle me rembourse en 2023. Mais elle m'a aussi induite en erreur puisque finalement je devrais cette somme dû à son manquement et me suis engagée de par ses informations de prise en charge.

Merci de m'indiquer quel recours ou démarche à effectuer. Je vous remercie

Par **Zénas Nomikos**, le **02/06/2025** à **15:10**

Bonjour,

vous pouvez vous adresser dans un premier temps au **médiateur** de votre mutuelle.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés